

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1080

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 40

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« l'autorité »,

les mots :

« sa part ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.